

Sociétés commerciales canadiennes—Loi

Monsieur l'Orateur, il faut voir comment par le passé les actionnaires privés des sociétés énergétiques canadiennes et les sociétés privées se sont occupées de notre sécurité énergétique. C'est une chose que la plupart des Canadiens sont en mesure de comprendre. Point n'est besoin d'être historien pour cela. Des pressions énormes s'exercent pour exporter l'énergie quand on la découvre. Je viens de lire un article d'Eric Kierans, ancien ministre libéral, intitulé «Le jour où le cabinet a été trompé». Il parle des pressions exercées sur le cabinet, d'Ottawa envahi par les hordes de l'industrie et des associations et par les groupes de pression. Il raconte comment le cabinet a été amené à autoriser l'exportation de la moitié de notre production journalière de pétrole, et d'une bonne part de notre gaz naturel. Les sociétés énergétiques canadiennes ont toujours cherché à exporter pour gagner des sous, ce qui ne cadre pas toujours avec la sécurité énergétique des Canadiens. C'est là une chose qu'on ne comprend peut-être pas bien à ma droite.

En outre, l'histoire montre que ces sociétés ont tendance à investir une bonne part de leur argent à l'étranger. Cela ne cadre pas non plus avec la sécurité énergétique du Canada. Quand les impôts les indisposent, elles emportent leurs installations à l'étranger. Voilà ce que nous rabâchent depuis un an les porte-parole de l'industrie à la Chambre. Quand ils ne sont pas contents des impôts, ils font grève. Ils ne veulent pas réaliser le projet Alsands ni le projet Cold Lake. Le ministre ne trompe personne quand il dit que l'augmentation de participation canadienne réalisée par ce traficotage des actions—parce qu'il s'agit bien de cela—va assurer la sécurité des approvisionnements énergétiques des Canadiens. Le ministre n'arrive à convaincre personne, pas plus les Canadiens que nous.

• (2130)

La meilleure façon de nous assurer des ressources énergétiques, c'est de confier cette tâche à Petro-Canada. Petro-Canada devrait prendre l'initiative et diriger la prospection et la commercialisation de nos approvisionnements énergétiques. Personne ici n'est prêt à aller jusque-là. C'est pourtant, je pense, ce que veulent les Canadiens. Voilà ce qu'on révélé tous les sondages d'opinion de ces dernières années.

M. Blenkarn: N'en soyez pas si sûr.

M. Waddell: Mon ami me dit: «N'en soyez pas si sûr». Prenons le sondage effectué par le comité pour la canadianisation de l'industrie canadienne. Il a révélé que 70 p. 100 des Canadiens désiraient que Petro-Canada deviennent la plus grande société pétrolière. Je sais que mes amis de droite voulaient s'en débarrasser. Je ne pense pas que cela plaise aux citoyens. En fait, mes amis ont reculé quatre fois. Ils avaient quatre politiques distinctes.

Les Canadiens ont du mal à comprendre une chose. Aujourd'hui, aux audiences du comité, Joel Bell, vice-président de Petro-Canada, a déclaré, en réponse à une question, qu'Imperial Oil était la plus grande société pétrolière au Canada. Elle est dirigée par Exxon, des États-Unis. Quelle est la principale société pétrolière canadienne, monsieur l'Orateur? Est-ce Petro-Canada? Non, c'est Dome Petroleum. Petro-Canada ne vient qu'au cinquième rang.

L'objectif que le gouvernement a fixé pour 1990, soit un taux de participation canadienne de 50 p. 100—il s'agit non pas de la direction mais de la participation, ce qui est plus

facile à faire—vient un peu trop tard. Ce n'est pas cette mesure pitoyable qui changera grand-chose. Le ministre s'est dégonflé. Contrairement à ce qu'a dit le député de York-Peel (M. Stevens), cette loi ne rime plus à grand-chose. On en a enlevé le principal. J'en reparlerai dans quelques instants. Le ministre a dit qu'il n'est plus essentiel, et c'est un euphémisme, que cette loi contienne des dispositions relatives aux actions actuellement en circulation. Autrement dit, ces dernières ne sont pas visées par cette loi, qui a été émasculée. Je ne parviens pas à comprendre le député de York-Peel. C'est un génie, je sais. Il faut un génie pour faire faire faillite à une banque de nos jours.

M. Stevens: A qui songez-vous?

M. Waddell: C'est ce genre de génie corporatif.

M. Stevens: De qui parlez-vous?

M. Waddell: Les conservateurs ont exercé des pressions en faisant fonctionner la sonnerie, entre autres, pour s'opposer à certains aspects du projet de loi, non seulement pour qu'on le morcèle, mais pour en faire disparaître certains éléments. Un des éléments auxquels ils se sont opposés tout particulièrement, surtout au cours des négociations visant à fragmenter le bill, était précisément cette disposition sur les actions existantes. Passez-moi l'expression, mais c'est ça qui les chicote. Voilà ce qui les inquiète vraiment. Et le ministre a cédé sur ce point. C'est pourquoi je ne vois pas pourquoi mon collègue prend la parole pour voler au secours de la défaite. Je le répète; où est la logique dans tout le mal qu'il se donne, dans les moyens vraiment extrêmes auxquels il a recours pour s'opposer au bill. Si l'on ne peut pas obliger les actionnaires actuels à vendre, je ne vois pas pourquoi on fait tout ce chichi au sujet des actionnaires futurs. On aurait cru que le député se contenterait de ce que les actions déjà émises soient protégées. Nous ne sommes absolument pas en présence d'une mesure radicale.

Je voudrais parler brièvement de la mesure. Les modifications qui y sont proposées visent à établir un mécanisme permettant aux sociétés d'obtenir et de maintenir le taux de participation canadienne nécessaire pour avoir droit aux subventions du PEP. Comment vous le savez sûrement, monsieur l'Orateur, la méthode de canadianisation du gouvernement—contrairement à la nôtre qui est de faire de Petro-Canada la plus importante société du secteur énergétique en nationalisant rapidement, mais équitablement, l'une des principales sociétés pétrolières étrangères—emprunte des voies détournées, à mon sens vouées à l'échec, comme les subventions PEP et le TPC qui exigent la participation d'une multitude de fonctionnaires et un tas de paperasses. Voilà l'objet de la modification à la loi sur les corporations commerciales canadiennes.

On a rédigé l'an dernier un avant-projet de la loi sur la sécurité de l'approvisionnement énergétique. Puis, nous avons eu le bill C-94, qui a été ultérieurement scindé en un certain nombre de projets de loi. Nous étudions ce soir l'un de ces projets de loi. A l'origine, le bill C-94, ou bill omnibus de la sécurité énergétique, permettait aux sociétés pétrolières canadiennes de racheter, d'annuler ou de reclasser les actions détenues par des investisseurs étrangers, même contre le gré de ces derniers. L'investisseur étranger aurait été remboursé. Mais voici que le gouvernement a modifié le libellé original du bill C-94 pour en faire le bill C-105. Le paragraphe (1) de l'article 168, qui a été ajouté à la page 9 du projet de loi, défend à une société de